

Président Michel Martelly
Palais National
Rue Magny
Port-au-Prince
Haïti

Bruxelles, le 3 Septembre 2013

Objet : Inquiétudes concernant les fausses accusations à l'encontre de l'avocat M^e André Michel

Monsieur le Président,

Je vous écris au nom du Conseil des barreaux européens (CCBE). Le CCBE représente les barreaux de 32 pays membres et 11 pays associés et observateurs, soit plus d'un million d'avocats européens.

Le CCBE, à travers son comité Droits de l'homme, accorde une grande importance au respect des droits de l'homme et de l'État de droit. Le CCBE est particulièrement préoccupé par la situation des défenseurs des droits de l'homme à travers le monde.

Le CCBE souhaite vous faire part de sa vive inquiétude quant aux accusations portées à l'encontre de M^e André Michel, un avocat réputé pour son engagement dans la lutte contre la corruption et qui, actuellement, représente la partie civile dans une affaire de corruption et de manipulation présumées de fonds publics impliquant des personnes proches du sommet de l'État.

D'après les informations qui nous sont parvenues, le 26 juillet 2013, le magistrat instructeur du Tribunal de première instance de Port-au-Prince, M^e Lamarre Bélizaire, a lancé un « mandat d'amener » contre M^e André Michel. En outre, le magistrat instructeur se serait présenté le jour même aux abords du cabinet d'avocat de M^e André Michel en compagnie d'agents de sécurité afin de faire exécuter lui-même son mandat. Il semble que les agents soient repartis à la suite de protestations de militants d'organisations de défense des droits de l'homme et d'avocats auprès de différents médias ; pourtant, le mandat d'amener reste maintenu et une interdiction de quitter le territoire a aussi été émise.

Le CCBE a par ailleurs appris que le mandat contre M^e André Michel a été émis sous le chef d'accusation d'« assassinat » de M^e Frantzy Duverseau (le beau-frère de M^e Enold Florestal, lui-même partie civile dans le dossier de corruption susmentionné), qui a été tué en octobre 2013 à la suite d'une dispute familiale.

Bien que convaincu de la nécessité d'enquêter de façon approfondie sur les conditions de l'assassinat de M^e Frantzy Duverseau, le CCBE est préoccupé par ces faits qui ont pour seul but apparent de sanctionner l'activité de lutte contre la corruption menée par M^e André Michel.

Dans ce contexte, le CCBE souhaiterait attirer votre attention sur l'article 16 des Principes de base des Nations unies relatifs au rôle du barreau (1990) selon lequel :

« Les pouvoirs publics veillent à ce que les avocats a) puissent s'acquitter de toutes leurs fonctions professionnelles sans entrave, intimidation, harcèlement ni ingérence indue ; [...] et c) ne fassent pas l'objet, ni ne soient menacés de poursuites ou de sanctions économiques ou autres pour toutes mesures prises conformément à leurs obligations et normes professionnelles reconnues et à leur déontologie ».

Au vu de ce qui précède, le CCBE vous demande de bien vouloir mener une action concrète afin d'assurer que les accusations portées à l'encontre de M^e André Michel soient examinées de façon impartiale et transparente. Par ailleurs, nous vous demandons de prendre des mesures immédiates et efficaces afin de garantir que tous les défenseurs des droits de l'homme puissent exercer leur activité professionnelle sans aucune crainte d'intimidation, de harcèlement ou d'ingérence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'E. Tsouroulis', written in a cursive style.

Evangelos TSOUROULIS
Président du CCBE